

*Initiatives ministérielles*

vent. Par exemple, des fonds accrus ont été prévus pour les prêts de type classique à la petite entreprise. Une banque a mis sur pied un programme d'aide financière aux petites entreprises viables qui éprouvent temporairement des difficultés de trésorerie. Une autre banque a créé un fonds de capital-risque de 125 millions de dollars afin d'investir dans les PME.

Plusieurs banques ont instauré des programmes qui devraient permettre aux entreprises fondées sur le savoir d'avoir accès plus facilement au financement et aux autres services bancaires. D'autres encore se sont dotées de nouveaux mécanismes pour traiter les plaintes. Une banque s'est dotée d'un ombudsman interne qui relève directement du président, afin de s'assurer que les petites entreprises reçoivent le service auquel elles ont droit. Une autre banque a mis sur pied, pour examiner les plaintes, un comité dont fait partie un représentant des petites entreprises.

Et je pourrais continuer d'énumérer les initiatives prises par les banques. Deux d'entre elles ont établi des centres régionaux pour offrir des services spécialisés aux petites entreprises. Une autre a mis en place un programme de protection de découvert en faveur des clients LPPE qui n'ont pas de crédit d'exploitation.

J'ai envoyé récemment aux députés une lettre décrivant ces mesures ainsi que d'autres initiatives prises par les banques pour mieux répondre aux besoins des petites entreprises. J'ai sollicité leur aide pour suivre les progrès réalisés dans ce domaine. Plus précisément, j'ai demandé aux députés de me faire savoir si les banques tenaient leurs engagements et si leurs initiatives contribuaient effectivement à réduire les difficultés qu'éprouvent les petites entreprises de leur circonscription dans le domaine du crédit.

De plus, le gouvernement travaille depuis un certain temps avec les banques sur plusieurs dossiers importants touchant le financement bancaire. Parmi ces dossiers figurent plusieurs grandes questions au sujet desquelles le comité fait des recommandations dans son rapport.

• (1540)

Par exemple, des hauts fonctionnaires des ministères des Finances et de l'Industrie encouragent les banques à mettre au point un certain nombre d'initiatives, notamment un code de conduite en matière de prêt à la petite entreprise.

Ce code devrait contribuer à assainir les relations entre les banques et les petites entreprises en rendant le processus d'emprunt plus transparent et en offrant un mécanisme simple, efficace et rapide de règlement des différends.

Le gouvernement examine également avec les banques un certain nombre d'autres questions. Le financement des exportations, l'amélioration des statistiques bancaires et les garanties personnelles à fournir sur les prêts consentis aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises sont au nombre des domaines que nous étudions.

Dans ce contexte, c'est avec enthousiasme que j'accueille le rapport du Comité de l'industrie. Nombre des recommandations du comité portent sur des domaines où, comme je viens de le mentionner, des travaux sont en cours.

Je crois comprendre que le code de conduite en matière de prêts aux petites entreprises sera publié sous peu. Il établira des lignes directrices minimales applicables à toute l'industrie bancaire. Chaque banque pourra se doter également de son propre code, qui sera rendu public peu après.

La meilleure méthode à employer pour régler les différends reste encore à déterminer. Un certain nombre d'options devront être examinées, et les propositions du comité viennent enrichir l'analyse de cette question.

Le comité a également recommandé que les ministères et organismes fédéraux collaborent avec les banques afin d'améliorer les statistiques sur les prêts aux petites entreprises. Les autorités, plus précisément la Banque du Canada et le ministère des Finances, ont déjà entrepris des travaux en vue d'améliorer les données dans ce domaine.

Outre les propositions qui concernent directement les banques, le comité a formulé un certain nombre de recommandations concernant les programmes et organismes gouvernementaux. Il a recommandé par exemple que la Loi sur les prêts aux petites entreprises soit réexaminée. Nous devons veiller à ce que le programme régi par cette loi soit administré de manière économique, en réduisant le plus possible le transfert de risques à l'État et en se gardant de privilégier le financement bancaire.

Le comité a raison de souligner que le coût futur du programme soulève des préoccupations, tout comme la mesure dans laquelle il accroît en termes nets le volume total des financements disponibles. Un programme dynamique de prêts aux petites entreprises continuera de constituer un élément essentiel du plan d'action du gouvernement en faveur de la petite entreprise.

Nous sommes en train d'examiner ce programme afin d'améliorer sa contribution nette et de répondre aux préoccupations que soulève son avenir financier en accroissant le recouvrement des coûts. Nous continuerons également de veiller à ce que les prêteurs qualifiés autres que les banques puissent continuer de participer à ce programme dans le secteur privé.

Parmi les autres recommandations importantes du comité, j'ai retenu la création d'un programme limité de garantie de fonds de roulement pour les petits et moyens exportateurs. Il s'agit là encore d'un domaine dans lequel des travaux sont déjà en cours. La Société pour l'expansion des exportations est en train de travailler avec les institutions financières à la mise au point d'un nouveau produit d'assurance. Ce produit facilitera la mobilisation des créances des PME sur l'étranger afin de garantir des prêts de fonds de roulement. Ainsi que l'a recommandé le comité, le programme s'autofinancera et les primes seront fonction des risques.

J'ai parlé jusqu'ici des propositions du comité dans les domaines où les choses ont déjà commencé à bouger. Bien entendu, le comité a fait d'autres recommandations sur des points qui nécessitent un complément d'étude.